



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le six septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2023_09_74b

Date de convocation du conseil : **1er septembre 2023**

Nombre de conseillers en exercice : **26**

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAULHAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : **21**

Nombre de votants : **24**

Absents excusés :

M. BRUNO Thierry

Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane

M. DEMESSEMAKERS Olivier

Objet : Vente de parcelles communales sises à St Laurent de Belzagot à l'indivision DUFOR (ou de ses ayants droits)

Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

Secrétaire de séance : Madame HERAUD Murielle

M. Bernard HERBRETEAU rappelle que lors de la séance du 2 juin 2021, le conseil municipal décidait de la vente d'une parcelle communale à M. Raymond GUERIN. Il ajoute que le bornage a révélé des irrégularités corrigées selon le plan de division. Une délibération doit être prise pour régulariser le cadastre.

Il est ainsi proposé les ventes :

- De la parcelle cadastrée section AB n° 285 (issue de la division de la parcelle cadastrée section AB n° 62) pour une superficie de 178 m²
- De la parcelle cadastrée section AB n° 287 (issue du Domaine Public) pour une superficie de 34 m²,

Soit une superficie totale de 212 m² pour le prix de 1 €uro le m², soit un prix total de 212 €.

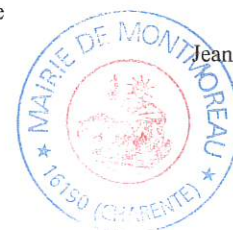
Les frais d'acte notarié étant à la charge de l'indivision DUFOR ou de ses ayants droit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (20 pour – 1 contre – 3 abstentions) de :

- Vendre à l'indivision DUFOR les parcelles énoncées ci-dessus
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 06/09/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 14/09/2023



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN